

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION

à la charge du vendeur

LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL		
Mandat simple & Mandat <i>ByOrpi</i> exclusif : avec un minimum de 7 500 € TTC	6 %	TTC
LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, INDUSTRIEL FOND, MURS, TERRAINS :		
avec un minimum de 7 500 € TTC	8 %	TTC
GARAGE PARKING		
jusqu'à 30 000 € :	3 000 €	TTC
de 30 001 € à 50 000 € :	4 000 €	TTC
au-delà :	8 %	TTC

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989

LOCATION VIDE ET MEUBLÉE

BAILLEUR

Entremise et négociation, visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux : **8,5 % TTC DU LOYER PRINCIPAL ANNUEL**

LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail dans la limite de 10 euros TTC/m² de surface habitable.

Etat des lieux dans la limite de 3 euros TTC/m² de surface habitable.

SAISONNIER	25 % TTC DU LOYER PRINCIPAL	à la charge du preneur
COMMERCE	25 % TTC DU LOYER ANNUEL	à la charge du preneur
VACATIONS	ETAT DES LIEUX : 250,00 €	à la charge du bailleur
	REDACTION DE BAIL : 250,00 €	à la charge du bailleur

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération. En cas de délégation de mandat, le honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.

ORPI MCH IMMOBILIER 30 boulevard de la République 06400 Cannes, SARL AU CAPITAL DE 20.000 € RCS DE CANNES N° 509 456 463 00017

Carte professionnelle CPI 0605 2018 000 028 952. CCI Nice cote d'Azur, portant la mention «Transaction immobilière». Garantie financière pour un montant de 110 000 € par QBE Insurance Limited
Cœur Défense Tour A,110 Esplanade deu Général de Gaulle 92931 La Défence Cedex.